

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 11 (1935-1936)
Heft: 15

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est temps qu'on se rende compte que les règlements en vigueur nous font dévier du vrai but que nous devons poursuivre en matière de ski militaire. Faire des skieurs, c'est bien, mais des soldats-skieurs c'est encore mieux, et mis à part les quelques cours de répétition à ski organisés chaque année au sein des brigades de montagne où là, vraiment, on forme des soldats-skieurs, nous estimons que c'est une erreur fondamentale de ne pas profiter de l'occasion qui est fournie par les innombrables concours organisés chaque année dans le pays. Ce n'est certes ni la dépense des cartouches, ni le fait que les terrains de tir ne se trouvent pas aisément — y a-t-il un pays qui ne se prête plus facilement à la pratique du tir, autre que le nôtre? — qui font que l'on écarte le tir des courses de patrouilles; quel en est alors le vrai motif? C'est ce qu'aimeraient savoir tous ceux qui ont à cœur que nos concours de ski militaires soient réellement des concours militaires, et non des manifestations de sportifs habillés de gri-vert.

E. N.

Petites nouvelles

On sait que selon les ordonnances et arrêtés pris jusqu'ici par l'autorité fédérale en matière de défense aérienne passive, chacun est tenu de remplir les fonctions qui lui sont confiées dans le cadre de l'organisation de cette défense. Mais les actes législatifs ne contiennent aucune disposition pénale visant la non observation de ses règles.

Un projet qui comble cette lacune vient d'être soumis par le Département militaire, au Conseil fédéral. Celui-ci en a abordé l'examen et il est à prévoir qu'il sera adopté sous peu. Ceci mettra peut-être un terme à l'opposition gouvernementale de Genève où, on se le rappelle, le Conseil fédéral dut nommer une délégation pour suppléer à la carence des «rouges», en matière de défense aérienne passive.

*

La presse socialiste qui se targue, à l'encontre des journaux bourgeois, de garder son sang-froid et de recommander le calme à un moment où la tension politique internationale est propice à l'échauffement des esprits, s'est néanmoins empressée de souligner, à grand renfort de titres sensationnels et de caractères gras, le passage de troupes allemandes sur territoire suisse en gare de Bade, à Bâle.

Renseignements pris, les troupes en question — fortes de 140 hommes — n'étaient constituées que par des Allemands astreints au service civil dans leur pays et qui ont passé par la gare de Bade, avec leurs... instruments de travail!

En tout état de cause, il ne s'agit donc pas de transports militaires et l'on ne saurait parler de violation de souveraineté territoriale, la gare badoise, propriété du Reich bien que sur territoire suisse, étant placée sous l'autorité allemande pour ce qui concerne les transports civils. En cas de guerre, elle cesse d'être exploitée comme on en eut l'exemple de 1914 à 1918.

Le «bobard» lancé par la presse socialiste se termine ainsi à sa confusion. C'est peut-être en faisant rire à ses dépens, qu'elle entend apaiser les esprits!

*

La réponse à notre article concernant la fortification de notre frontière nord, ne s'est point faite attendre et c'est avec satisfaction que l'on a enregistré dans la presse, ces derniers jours, une communication de Berne renseignant le public sur l'état actuel des travaux de fortification projetés sur divers points de notre frontière.

Il ressort des explications données que les travaux préparatoires pour toute une série de mesures de sécurité: tranchées, petits forts d'arrêt, têtes de ponts, etc., sont à tel point avancés que les travaux de construction pourront commencer très prochainement. Les achats de terrains sont terminés; de nombreux ouvrages ont été remis à des entrepreneurs ou sont sur le point de l'être. Les travaux de fortification se répartissent sur tous les fronts, mais ils sont compris dans un plan d'ensemble conçu et élaboré par le bureau spécial créé à cet effet — on sait que l'ancien bureau des fortifications a été dissous en 1921 — d'entente avec le service de l'état-major général et les commandants de troupes compétents.

D'après les indications qui précèdent et que le manque de

place nous empêche de donner plus en détails, on peut se rendre compte que le problème de la fortification des frontières a été abordé avec tout le soin et le sérieux désirables. Cette constatation sera sans doute de nature à calmer quelque peu les appréhensions qu'a fait naître la suppression de la zone démilitarisée du Rhin.

*

Dans la «Gazette de Lausanne», le colonel Lecomte, commentant la victoire italienne en Ethiopie, invite ses lecteurs à le suivre dans un petit exercice de jeu de guerre sur la carte de Suisse. Désirant faire mieux comprendre l'analogie de la situation qui serait la nôtre en cas de guerre, avec celle de l'Ethiopie actuellement, il s'exprime ainsi:

«Toutes proportions gardées, l'Ethiopie, attaquée par le Nord et par le Sud, se trouvait au début dans la situation de la Suisse attaquée par l'Allemagne et l'Italie; la France et l'Autriche restant neutres.

Dans cette supposition, toute gratuite, nous formerions évidemment une armée Nord et une armée Sud, avec une réserve générale sur le plateau. Le compartimentage du terrain nous forcerait, comme les Ethiopiens, à morceler nos deux armées en plusieurs groupements plus ou moins indépendants, à peu près comme suit:

Sur le front de Nord: à droite, région de Winterthur, la 5e division, correspondant à l'armée Mulugheta; au centre, au nord d'Aarau et d'Olten, la 4e division (Kassa-Seyoum); à gauche, au nord de Soleure-Bienne, la 2e division (Imru).

Sur le front Sud: à l'Est dans le Grisons, 6e division (Nasibu), au centre, dans le Tessin, division du Gothard, à l'Ouest, en Valais, 1re division (Desta).

Réserve générale, à Berne, 3e division, garde impériale du Négus.

La situation à ce jour pourrait se résumer comme suit: Sur le front Sud, stagnation. La 1re division a perdu le Valais; elle tient encore St-Maurice et les cols des Alpes bernoises. Le Gothard n'est pas encore menacé; is ne se passe rien d'important dans les Grisons.

Sur le front Nord, débâcle. La 5e division a perdu Winterthur et se reforme vers Zurich, L'ennemi la serre de près. Les 2e et 4e divisions ont subi des échecs sérieux dans le Jura. Leurs gros se sont réfugiés au Sud de l'Aar. Des arrière-gardes plus ou moins encerclées tiennent encore sur le col du Hauenstein et dans la cluse de Moutier.

Dans ces conditions, comment juger la situation? Elle est grave, certes, mais non désespérée. Au printemps 1799, les Autrichiens ont pris Winterthur sans trop de peine; ils ont déjà eu plus de mal à prendre Zurich, mais ils n'ont pas été plus loin. Derrière la Limmat, Masséna les a tenus en respect tout l'été et a reconquis de haute lutte en automne tout le terrain perdu.

Plus à l'Ouest, l'Aar constitue une formidable barrière, comparable au Takazzé. Derrière cet obstacle, la 3e division, encore intacte, et les 2e et 4e reformées peuvent tenir longtemps. Et il serait bien étonnant qu'entre temps un groupe d'armées françaises, anglaises, russes, ni tchèque, ni turc, ne vien-

Le Négus, dans son quartier-général de Dessy ou ailleurs, doit faire des réflexions moins optimistes. Aucun groupe d'armées françaises, anglaises, russes, ni tchèque, ni turc, ne viendra à son secours. Ses ras, comparables aux grands chefs féodaux du Moyen âge, ne sont pas plus des généraux au sens européen du mot que leurs hommes ne constituent de vraies troupes. Le sentiment national, tel qu'il existe en Suisse, se morcelle là-bas en patriotismes locaux, souvent contradictoires, de peuplades qui n'ont guère de commun que leur manque de civilisation.»

L'organizzazione dell'esercito.

Profonde modificazioni sull'organizzazione del nostro esercito furono messe a punto in alcune conferenze svoltesi nel ciclo dei capi dell'armata, ed il progetto verrà sottoposto alle Camere federali, al più tardi, nella loro sessione autunnale.

La nuova organizzazione dell'esercito tenendo conto della motorizzazione e dello sviluppo dell'aviazione, modificherà profondamente le prescrizioni relative alla mobilitazione. In base alle decisioni, già state prese, è possibile, oggi, farsi un'idea di ciò che potrà essere la nuova organizzazione del nostro esercito.

È anzitutto previsto una solida e rapida protezione della frontiera, affidata, non come lo era, alla Landsturm,